



**Monsieur Sébastien LECORNU**

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat,  
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire  
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire  
246 boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Paris, le 22 juin 2018

*Objet : Demande d'un groupe de travail portant sur les CEE d'ici l'automne 2018*

Monsieur le Ministre,

Par le présent courrier, des associations d'acteurs du secteur énergétique et de consommateurs, cosignataires de celui-ci, souhaitent attirer votre attention sur la problématique des certificats d'économie d'énergie (CEE) et vous sollicitent afin que soit organisé au plus tôt et d'ici à l'automne 2018, un groupe de travail portant sur ce dispositif de CEE.

Ce dispositif, lancé en 2005 par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Energétique (POPE), est le principal outil de la politique d'efficacité énergétique française dans le secteur diffus. Il a entamé, au 1<sup>er</sup> janvier dernier, sa quatrième période qui s'étendra jusqu'en 2020. **Les évolutions apportées à cette période**, notamment le quasi doublement des objectifs de réduction de la consommation d'énergie, confrontent le dispositif à une incertitude juridique et une **crise de croissance qui affectent sa fiabilité** et soulèvent des questions majeures : **disponibilité des gisements, absence de transparence** nécessaires à l'existence d'un système de marché efficace, **impact financier de ce dispositif sur les consommateurs finals**.

A titre liminaire, **les cosignataires** souhaitent réaffirmer leur soutien à la mise en œuvre de la politique d'efficacité énergétique et aux objectifs qu'elle poursuit. Elles souhaitent à ce titre vous faire part de leurs **réflexions et propositions afin de renforcer la fiabilité du dispositif**. En effet, les évolutions portées par la 4<sup>e</sup> période nécessitent une **refonte de la gouvernance du dispositif** pour que cette dernière soit **justement dimensionnée aux obligations** qui reposent sur les entreprises. La méconnaissance du dispositif, **sa complexité ainsi que son caractère peu incitatif conduisent les consommateurs à s'en écarter** quand bien même ils réaliseraient des opérations éligibles, ce qui complexifie d'autant l'atteinte des objectifs.

**S'agissant de la problématique des gisements**, les objectifs d'économie d'énergie ont quasiment doublé par rapport à la période précédente, atteignant pour la période 1 600 TWh<sub>cumac</sub><sup>1</sup>. Ce niveau a été décidé sans qu'une **analyse concrète de la profondeur du gisement effectif** en matière d'opérations d'économie d'énergie réalisables n'ait été faite, ni que **l'impact de la révision à la baisse de certaines fiches techniques n'ait été pris en compte**.

---

<sup>1</sup> Cet objectif correspond à des volumes mensuels moyens d'environ 44 TWh<sub>cumac</sub>, ce qui est largement supérieur au rythme de dépôt mensuel des CEE évalué à environ 22 TWh<sub>cumac</sub>. Il convient de noter que ce rythme est relativement constant depuis 2016. Source : données DGEC au 30 mai 2018

A ce problème de gisement s'ajoute l'**absence de transparence quant aux conditions d'échanges des certificats** entre les différentes parties prenantes. Si des informations relatives aux volumes et au prix moyen de cession de certificats échangés sont publiées sous l'égide du ministère de la Transition écologique et solidaire, celles-ci ne peuvent servir de **référence de marché aux offreurs et demandeurs de certificats** en raison du manque de représentativité. **L'accroissement de la transparence de ces informations est indispensable** via notamment la publication d'un **indice spot du cours** des CEE. Malgré les demandes répétées des cosignataires et un objectif de mise en œuvre affiché au 1<sup>er</sup> avril dernier, cette mesure n'est toujours pas effective.

Enfin, **l'effet cumulé de l'appauvrissement des gisements et de l'augmentation du prix des CEE a une incidence directe sur les consommateurs finals**. En effet, en raison de **l'augmentation du niveau d'objectif** comparativement à la profondeur du gisement effectif, le **doublement du prix des CEE** engendre une augmentation significative des coûts afférents à ce dispositif, ce qui se traduit par des **charges supplémentaires pour l'ensemble des consommateurs**. Ainsi, pour l'année 2018, le **coût du dispositif s'élèvera à environ 3 milliards d'euros<sup>2</sup>**. Or, comme l'a indiqué Bruno Lechevin, président de l'Observatoire nationale de la précarité énergétique, ce **poids sur la facture des ménages contribue également à l'augmentation du nombre de ménages précaires**.

Ainsi, au regard des enjeux tant économiques que sociaux que représente le dispositif des certificats d'économie d'énergie, **les associations cosignataires de ce courrier vous sollicitent afin que soit organisé au plus tôt un groupe de travail portant sur les CEE**, à l'instar de ceux relatifs aux énergies renouvelables (méthanisation, solaire et éolien). Ce groupe de travail serait l'occasion de **réunir l'ensemble des parties prenantes des CEE afin que soit dressé un retour d'expérience objectif du dispositif et que soient proposées des solutions coconstruites** par l'ensemble des parties prenantes. Notre objectif commun doit être **d'améliorer le rapport coût-efficacité de ce dispositif au bénéfice des consommateurs finals**.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Jean-Marie Andrès** *Président de la Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques (CNAFC)*

**Patrick Corbin** *Président de l'Association Française du Gaz (AFG)*

**Marc Boudier** *Président de l'Association Française Indépendante de l'Electricité et du Gaz (AFIEG)*

**Daniel Foundoulis** *Président des Associations Familiales Laïques de Paris (AFL de Paris)*

**Fabien Choné** *Président de l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Energie (ANODE)*

**Christine Goubet-Milhaud** *Présidente de l'Union Française de l'Electricité (UFE)*

**Francis Duseux** *Président de L'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP)*

**Michel Romieu** *Président de L'Union Professionnelle des Industries Privées du Gaz (UPRIGAZ)*

<sup>2</sup> A titre de comparaison, le coût du dispositif CITE en 2017 a été évalué dans le PLF 2018 à 1,7 milliard d'euros.